Image not found or type unknown

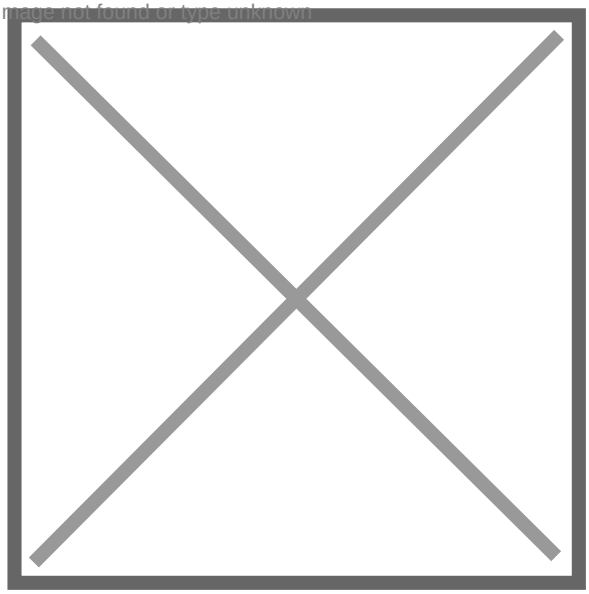

Homme marié en france qui se remarie en algérie

Par **fanny99**, le **18/04/2011** à **00:30**

Bonjour,

Ma voisine de 25 ans qui vit en algérie s'est faite avoir par un homme marié qui vit en france et qui a des enfants de l' âge de cette voisine.
Tout s'est passé normalement comme s'il était célibataire.
Comme c'est une belle fille, dés qu'il l'a vu c'était un véritable coup de foudre. Il lui a dit qu'il était divorcé et qu'il comptait la prendre en france dans les meilleurs délais.
Comme cette voisine n'est pas instruite et ne travaillait pas, elle était enthousiaste à l'idée de quitter sa misère pour une meilleure situation.
Les parents et la famille du gars étaient complices dans cette situation et ils se sont mariés en Algérie.
Quelques mois plus tard, elle s'est rendu compte qu'il était marié en france. Il a dit à sa famille en france qu'il a engagé une bonne pour ses parents agés en algérie.
Ce qu'elle cherche à savoir, qu'elles seraient les conséquences si elle le dénonce aux autorités françaises pour poligamie?
et comment demander le divorce puisqu'il vit en france.

merci de votre aide pour cette femme défavorisée.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **00:44**

Elle vit en France ou en Algérie ?

Vous vivez dans l'Isère et "Ma voisine de 25 ans qui vit en algérie" ???
Elle connait l'adresse du mari, en France ?

Par **fanny99**, le **18/04/2011** à **01:20**

Franchement, je suis déçue par votre réponse MIMI493.
Au lieu de vous précipiter à me répondre, avez vous pensé que je peux habiter dans un pays etre originaire d'ailleurs?
donc, je peux avoir des voisines dans ces 2 pays.
c'est deux postes distincts, un qui me concerne et l'autre je veux aider une fille illettrée qui vit en algérie et qui s'est fait avoir par un algérien qui vit en france.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **01:22**

Répondez aux questions,sinon impossible de répondre, que vous soyez déçue ou non.

Par **amajuris**, le **18/04/2011** à **09:47**

bjr,
effectivement le message n'est pas des plus clairs.
concernant la situation du mari de votre amie il est en situation de polygamie qui est légale en Algérie et illégale en France.
donc si le mariage algérien de votre amie n'est pas retranscrit en France (il ne peut pas l'être), l' administration française ne connait que le mariage fait en France et il n'y a donc pas de polygamie.
votre amie peut faire un courrier à la préfecture de résidence de son mari en France en relatant les faits mais je crains que cela ne serve à rien car pour la France seul existe le mariage français donc cet homme est monogame en France.
vu l'âge du mari évoqué dans le message, votre ami aurait pu se douter qu'il y avait de fortes chances qu'il soit déjà marié.
pour terminer votre amie mariée ne pourra pas venir en France au titre du regroupement familial si c'était son intention.
cdt

Par **fanny99**, le **18/04/2011** à **14:25**

Bonjour à tous et à toutes,

Merci AMATJURIS pour votre réponse que je transmettrai à la personne concernée.
Désolée si certains d'entre vous trouvent que je n'ai pas été assez claire, mon but étant d'aider cette femme au plus vite à sortir de cette situation et non de m'amuser sur le site.
Donc, si je comprends bien elle doit intenter son gars en justice en algérie même s'il ne vit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pas la-bas.

bonne journée.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:30**

[citation]l est en situation de polygamie qui est légale en Algérie[/citation] oui, mais sous certaines conditions selon le nouveau code de la famille algérien. Il est donc possible que le second mariage soit nul de fait

Pour le reste, puisqu'il n'y a pas d'élèments de précision, impossible de répondre, dommage, l'amie ne va avoir que des infos parcellaires voire fausse

Par **fanny99**, le **18/04/2011** à **14:36**

Bonjour MIMI493,

Que c'est difficile des fois la communication!
Pourriez-vous m'expliquer en quoi consistent ces éléments de précisions?

Son adresse en france, elle la connait certainnement. Cette fille s'est marié il y a 2 ans, pas eu d'enfants avec homme, s'il y a d'autres choses...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés